

JYB/MM/ 101064709

AVENANT n° 2

2017, Suite à un acte reçu par Maître BARNASSON, notaire à ROMANS, le 6 novembre
Suivi d'un premier avenant en date du 14 juin 2018
Contenant promesse de vente :

PROMETTANT

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS AGGLO**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Drôme, dont l'adresse est à ALIXAN (26300), Rue de la Gare Rovaltain, identifiée au SIREN sous le numéro 200068781.

Représentée par Monsieur Jacques BONNEMAYRE.

D'UNE PART

BENEFICIAIRE

La Société dénommée **MODETIC**, Société à responsabilité limitée au capital de 24.000,00 €, dont le siège est à ROMANS-SUR-ISERE (26100), 49 avenue Gambetta, identifiée au SIREN sous le numéro 498845064 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS-SUR-ISERE.

Représentée par Monsieur Grégoire HURIEZ.

D'AUTRE PART

Du bien ci-après désigné :

DESIGNATION

A ROMANS-SUR-ISERE (DRÔME) 26100 1 Boulevard Voltaire.
Un tènement immobilier à usage industriel en état de friche
Ledit tènement vendu en l'état.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
BL	389	BD VOLTAIRE	00 ha 76 a 00 ca

Tel que le **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.

JYB GH

La promesse de vente a notamment été consentie sous les conditions suspensives suivantes :

Obtention d'un permis de construire

- obtention par le **BENEFICIAIRE** d'un permis de construire **avant le 1er décembre 2018** pour la réalisation sur le **BIEN** objet de la présente convention de l'opération suivante :
Bâtiment ouvert au public + bureaux tel que figurant sur la base de l'appel à projet et de la réponse par le bénéficiaire ci-annexés.

- dépôt d'un dossier complet de demande de permis de construire **et ce avant le 1er juin 2018**, au moyen d'un récépissé délivré par l'autorité compétente.

Obtention de prêts

Qu'il soit obtenu par le **BENEFICIAIRE** un ou plusieurs prêts aux conditions suivantes :

- Que leur montant total soit d'un minimum de **TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS (3.800.000,00 EUR)**.

- Que les taux fixes d'intérêts, hors assurance, soit au maximum **2 % l'an**

- Que la durée du prêt soit au maximum de **15 ans**

- Que ce ou ces prêts soient garantis par une sûreté réelle portant sur le **BIEN** ou le cautionnement d'un établissement financier, à l'exclusion de toute garantie personnelle devant émaner de personnes physiques (sauf le cas de garanties personnelles devant être consenties par les associés et gérant de la société qui se rendrait acquéreur).

- dépôt d'un ou des dossiers de demande de prêts **au plus tard le 1er juin 2018**,

- d'obtention d'un ou plusieurs accords définitif de prêts **au plus tard le 1er décembre 2018**.

Obtention d'une levée de fonds

- Obtention par le **BENEFICIAIRE** d'une levée de fonds par tous investisseurs d'un montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 euros) au plus tard le **1er mars 2019**,

Date de réitération de l'acte de vente

La promesse de vente est consentie pour une durée expirant **le 1er février 2019**,

L'avenant à ladite promesse de vente en date du 14 juin 2018 a prorogé les délais suivants :

Obtention d'un permis de construire

- obtention par le **BENEFICIAIRE** d'un permis de construire **avant le 1er avril 2019**

- dépôt d'un dossier complet de demande de permis de construire **et ce avant le 1er octobre 2018**,

Obtention de prêts

- dépôt d'un ou des dossiers de demande de prêts **au plus tard le 1er octobre 2018**,

- d'obtention d'un ou plusieurs accords définitif de prêts **au plus tard le 1er avril 2019**.

Obtention d'une levée de fonds

- Obtention par le **BENEFICIAIRE** d'une levée de fonds par tous investisseurs d'un montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 euros) au plus tard le **1er avril 2019**,

Date de réitération de l'acte de vente

La promesse de vente est consentie pour une durée expirant **le 3 juin 2019**,

GH

D'un commun accord entre les parties, il est convenu de proroger les délais, savoir :

Obtention d'un permis de construire

- obtention par le **BENEFICIAIRE** d'un permis de construire **avant le 3 juin 2019**
- dépôt d'un dossier complet de demande de permis de construire **et ce avant le 3 décembre 2018.**

Obtention de prêts

- dépôt d'un ou des dossiers de demande de prêts **au plus tard le 3 décembre 2018,**
- d'obtention d'un ou plusieurs accords définitif de prêts **au plus tard le 3 juin 2019.**

Obtention d'une levée de fonds

- Obtention par le **BENEFICIAIRE** d'une levée de fonds par tous investisseurs d'un montant d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 euros) au plus tard le **3 juin 2019,**

Date de réitération de l'acte de vente

La promesse de vente est consentie pour une durée expirant le **2 août 2019,**

Les autres charges et conditions de la promesse de vente demeurant inchangées.

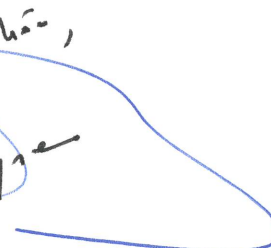
Fait à ROMANS SUR ISERE

Le 26/5/2018

Le promettant

Le bénéficiaire

*Ben le Président de la dév. h. s.,
le Vice-Président,
Jacques Bonneville*




VALLENTIGNENSIS AGGLO
1 Place Jacques Brel
26000 VALENCE

